

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 18 septembre 2025 à 19 heures

Le **18 septembre 2025**, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHALLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPOUÉ Yannick, Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2025

Présents : BOLVARD Huguette, CLAVEL Isabelle, DINAND Gilles, DUPOUÉ Yannick, LAGOUTTE Geneviève, LUCAS Antoine, PLASSE Pierre, VAISSAIRE Gaëtan.

Absents : BELIME Lisette (excusée), FLORET Jean-Pierre, GAZEL Alexandre (excusé), GIRAUD Stéphanie (excusée), SOARES Jennifer

Procuration : Mme BELIME à M. DUPOUÉ et M. GAZEL à Mme LAGOUTTE

QUORUM : Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres votants : 10

Secrétaire de séance :
M. VAISSAIRE Gaëtan

Ordre du jour :

- Adoption du dernier procès-verbal,
- Décision modificative n°1 du budget commune,
- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'installation des panneaux photovoltaïques de l'école,
- Renouvellement adhésion assistance retraite à compter du 1er janvier 2026 pour 3 ans auprès du Centre de Gestion,
- Renouvellement convention Territoriale Globale entre la CAF et la CCEDA,
- Avenant à la convention RASED,
- Convention de gestion de la téléassistance avec le Conseil Départemental,
- Transfert ou non à la CCEDA de la compétence assainissement au 1er janvier 2026
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier compte-rendu de la séance du 26 juin 2025, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire présente :

N° 2025-20 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2041582-351 : CONSTRUCTION SALLE POLYVA		18 605,00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		18 605,00 €		
D 21351-388 : PANNEAUX SOLAIRES ECOLE		4 500,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 500,00 €		
D 2312-351 : CONSTRUCTION SALLE POLYVALE	18 605,00 €			
D 2315-383 : TRAVAUX AFFAIRE PLANE	4 500,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	23 105,00 €			
Total	23 105,00 €	23 105,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N°2025-21 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'INSTALLATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DE L'ECOLE

M. le Maire expose aux membres présents que dans ses séances du 28 janvier et 4 mars 2025, le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'attribution de fonds de concours aux communes membres pour la période 2025-2027, ainsi que son règlement d'attribution.

Le montant alloué à la commune de Seychalles est de 52 400€, il y a donc lieu de solliciter ce fonds de concours pour le projet d'installation de panneaux solaires à l'école, toiture Ouest et Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le dossier de demande de subvention au Fonds de Concours pour l'année 2025 auprès de la Communauté de Communes entre Dore et Allier,
 - précise que le plan de financement communal sera assuré de la façon suivante :
- | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Coût des panneaux : 27 165 € HT | Subvention Département : 5 000 € |
| Contrôle techniques : 1 620 € HT | Demande fonds de concours : 13 042,50 € |
| Raccordement Enedis : 2 300 € HT | Ressources propres : 13 042,50 € |
| TOTAL DEPENSES HT : 31 085,00 € HT | TOTAL RECETTES HT : 31 085 € HT |

- demande à M. le Maire de présenter ce dossier auprès de la Communauté de Communes entre Dore et Allier pour l'octroi de la subvention d'un montant de 13 042,50 € HT et l'autorise à signer tous les actes de gestion nécessaires.

N° 2025-22 RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITE EXERCEE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOPE à l'unanimité des membres votants.

N° 2025-23 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF ET LA CCEDA

Considérant la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme (CAF), la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et les 14 Communes du territoire de signer une Convention Territoriale Globale.

Considérant le terme, au 31 décembre 2025, de la Convention Territoriale Globale 2021/2025 conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, et les 14 communes du territoire.

Considérant l'avis favorable rendu par le COPIL CTG en date du 02 juillet 2025.

M. le Maire rappelle que la CTG est avant tout une démarche partenariale entre la CAF et le territoire visant à définir un cadre politique de développement de ce dernier. C'est un outil qui permet de renforcer l'attractivité d'un territoire en améliorant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan d'actions de la CTG pour la période de 2026 à 2030,
- Autorise le Maire à signer la convention et tout avenant ou document relatif à ce dossier sur la période de contractualisation.

N° 2025-24 AVENANT A LA CONVENTION RASED

Le Maire rappelle la délibération du 9 juin 2022 par laquelle il avait été décidé d'approuver la convention entre les communes de la circonscription de l'Education Nationale de THIERS pour l'organisation du fonctionnement du RASED et l'achat de matériel pédagogique.

M. le maire informe que lors du comité de pilotage réuni le 17 janvier 2025, il a été acté une hausse de la participation des communes au financement du RASED de 1€ sur la part « fonctionnement du RASED » pour tenir compte de l'inflation et des besoins croissants.

M. le maire donne lecture de l'avenant à la convention.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'avenant à la convention entre les communes de la Circonscription de l'Education Nationale de THIERS et le Centre Social Intercommunal de Thiers Dore et Montagne pour l'organisation du RASED et l'achat de matériel,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à la présente décision,
- dit que les crédits seront prévus au budget communal en section de fonctionnement.